

## Bulletin de la section FO Alstom Transport Information Solutions Saint-Ouen

www.fo-sif.org



Saint-Ouen, le 03/02/2021

## 1ère REUNION NAO : LE COMPTE N'Y EST PAS !

FO a défendu, entre autres, les revendications salariales suivantes lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de négociations annuelles obligatoires (NAO) avec la Direction générale d'ATSA :

« Augmentation Générale pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres) : 2% plus 1% lié à la remise en cause des NAO 2020 par Alstom, avec un talon de 60 €.

Augmentation de 1% supplémentaire sur les établissements impactés par la baisse des subventions aux ASC.

**Budget Augmentation Individuelle de 1,5 %.** 

Pas de salaire mensuel de base inférieur à 2000€ pour les ouvriers et 2200€ pour les ATAM. »

La Direction a proposé:

Pour les ouvriers et les ATAM : augmentation forfaitaire mensuelle de 20€, budget d'augmentations individuelles de 1,2%,

Pour les I&C sans part variable : budget d'augmentations individuelles de 2,00%,

Pour les I&C avec part variable : budget d'augmentations individuelles de 1,70%.

Pour FO, ces propositions ne sont pas acceptables en l'état. Prochaine réunion de NAO le 10 février.

## NON AU FLEX OFFICE!

En troisième semaine de janvier, la direction a organisé un groupe de travail sur l'évolution de l'organisation du travail à TIS-STO. L'un des sujets de travail de ce groupe est la mise en place du flex office.

Par ailleurs la direction nous a affirmé en CSE qu'elle souhaitait bannir ce terme de « flex office » tout en le mettant en place sous forme de bureaux partagés par département.

Pour justifier le fait de priver les salariés d'un bureau attitré, la direction a mis en avant en réunion de CSE le besoin de faire diminuer les frais généraux chaque année. En suivant ce principe le flex office ne pourrait que se généraliser de plus en plus. Et quand ce levier ne sera plus suffisant, quelle invention pour forcer encore la baisse des frais généraux ?

Ce groupe de travail rassemblant une douzaine de salariés, en majorité des managers, est constitué par la Direction pour répondre à des questions posées par la Direction selon des méthodes décidées par la Direction. C'est un moyen pour la Direction de court-circuiter les organisations syndicales et le CSE.

La Direction n'a pas le droit de changer les conditions de travail des salariés de manière

significative sans consulter au préalable le CSE.

Le flex office représente une dégradation inacceptable des conditions de travail des salariés. En effet cela représente un recul considérable dans les domaines suivants :

- bien-être au travail : nous estimons qu'il est important pour le mental de chacun qu'il se sente intégré dans l'entreprise. Y avoir une place (la sienne, que l'on peut organiser, à laquelle on puisse avoir des affaires personnelles) est la première étape de l'intégration. Au contraire, devoir aller chercher un bureau à l'autre bout du bâtiment, c'est se sentir comme un intrus sur son lieu de travail. Il est également important que les équipes aient une bonne cohésion, ce qui sera compliqué par l'éloignement et la difficulté à trouver les collègues dont les places changeront chaque jour ;
- ergonomie : la situation personnelle et le poste de chaque salarié requièrent une adaptation de son environnement de travail (matériel adapté au travail de chacun, chaise ergonomique, réglages personnalisés, cale-pied ...) et la possibilité d'organiser et ranger à portée directe tout ce qu'il utilise régulièrement ;
- hygiène : comment justifier de partager des bureaux alors qu'on souhaite désinfecter les objets touchés par l'un avant qu'ils ne soient utilisés par l'autre.

En fin 2018 la Direction avait déjà fait les premiers pas vers la mise en place du flex office sur Kappa mais avait été contrainte d'abandonner ce projet à la suite du rejet massif exprimé par les salariés au travers d'une pétition FO pour le maintien d'un bureau fixe attitré pour chaque salarié, qu'il soit Alstom ou prestataire. Cette pétition avait recueilli 436 signatures pour un effectif d'environ 800 salariés sur l'établissement, à l'époque.

La mise en place du flex office reste une dégradation des conditions de travail des salariés et nous y restons donc résolument opposés.

Le flex office nous est souvent présenté comme conséquence nécessaire de la généralisation du TAD. C'était le cas notamment lors des vœux de Jean-François Beaudouin qui a présenté le TAD comme un moyen de réduire les espaces de bureau ou dans les propos de la Direction en CSE.

Cela ne se justifie en rien. L'augmentation du nombre de jours de TAD autorisés n'impose pas de devoir renoncer à un bureau fixe attitré par salarié.

Au contraire, pour pallier le risque de perte de cohésion lié à la généralisation du TAD, il est important que les membres d'une équipe puissent se retrouver ensemble sur site de temps à autre. La mise en place du flex office empêcherait cela.

En outre, l'augmentation du TAD ne représente en rien une augmentation des charges pour la Direction, elle lui permet même de réaliser des économies sur les frais généraux et sur la contribution employeur à la restauration collective.

Pour la préservation de vos droits, pour la défense de vos intérêts, nous vous appelons à adhérer à FO, syndicat libre et indépendant!